

Nouveaux dispositifs médicaux pour traiter l'incontinence urinaire, méfiance !

Paris, le 18 novembre 2016 • En France, 3 millions de femmes environ sont concernées par l'incontinence urinaire. De nombreux dispositifs médicaux arrivent sur le marché pour traiter cette pathologie encore taboue et très handicapante. Des nouveaux dispositifs pour lesquels validation scientifique et encadrement restent flous. Une session leur était dédiée à l'occasion du 110^e congrès de l'AFU, qui se tient actuellement à Paris.

Un harcèlement publicitaire à questionner

Culotte rééducative anti-incontinence, dispositifs à introduire dans le vagin, lasers gynécologiques, les dispositifs médicaux pour remédier à l'incontinence urinaire sont de plus en plus nombreux et les fabricants toujours plus innovants. Les plaquettes publicitaires se multiplient, vantant les mérites de ces nouvelles solutions. Florence Cour, urologue et spécialiste de l'incontinence urinaire met en garde sur ces dispositifs qui « *arrivent à grand renfort de marketing* ».

Des dispositifs manquant d'encadrement et de validation scientifique

Les fabricants de ces dispositifs évoquent un usage sûr et sans effet secondaire. Pour autant, « *ces propos ne sont étayés par aucune étude clinique au long terme* » explique le Dr Florence Cour. « *Nous souhaitons que leur utilisation et leurs indications soient encadrées et clarifiées* » précise-t-elle.

De son côté, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) ne s'est pas encore saisie du problème. Le Dr Florence Cour les a contactés : « *On m'a expliqué que tous les lasers ont le marquage CE mais qu'ils n'ont pas, pour eux, d'enjeu sanitaire important. Ce n'est donc pas leur priorité. L'ANSM attend nos retours de matériovigilance pour éventuellement réagir* ».

Des évaluations indispensables et urgentes

Pour Jean-François Hermieu, urologue, « *les lasers sont un sujet brûlant* ». De fait, il est important qu'ils soient évalués de manière sérieuse, concernant leur morbidité et leur efficacité dans le temps notamment. « *Nous allons donc réfléchir de manière urgente à une étude pour répondre à toutes ces questions* » explique ce dernier.

Médecins généralistes, gynécologues mais surtout urologues sont en première ligne pour traiter l'incontinence urinaire. D'où la nécessité de s'emparer du sujet pour mener une évaluation sérieuse de ces nouveaux dispositifs.

À propos de l'AFU

L'Association Française d'Urologie est une société savante représentant plus de 90% des urologues exerçant en France (soit 1 133 médecins). Médecin et chirurgien, l'urologue prend en charge l'ensemble des pathologies touchant l'appareil urinaire de la femme et de l'homme (cancérologie, incontinence urinaire, troubles mictionnels, calculs urinaires, insuffisance rénale et greffe), ainsi que celles touchant l'appareil génital de l'homme. L'AFU est un acteur de la recherche et de l'évaluation en urologie. Elle diffuse les bonnes pratiques aux urologues afin d'apporter les meilleurs soins aux patients, notamment via son site internet grand public : <http://www.urologie-sante.fr>